

Diplôme d'université « conventionné »

Modalités et réglementation

Année universitaire 2027-2028

Le diplôme d'université (DU) « conventionné » repose sur des conventions signées entre le CELSA et des universités partenaires. Il permet aux étudiant-e-s de construire, de réaliser et de valoriser un projet académique et professionnel dans un cadre reconnu.

Tout au long du parcours, l'étudiant-e bénéficie d'un accompagnement à trois étapes clés :

- **au départ** : construction du projet avec la responsable pédagogique ;
- **pendant le DU** : aide pour inscrire le projet dans un cadre social ou professionnel (stage, emploi, études à l'étranger...) ;
- **à la fin** : bilan et valorisation de l'expérience.

Conditions d'accès

DU1 « conventionné » – entre le M1 et le M2

Il faut avoir :

- validé tous les examens du M1 ;
- obtenu 240 crédits ECTS.

L'admission se fait sur dossier (voir « Candidature ») et le nombre de places est limité à 20 % des inscrit-e-s de chaque promotion de M1.

DU2 « conventionné » – après le M2

Il faut avoir :

- validé tous les examens du M2 ;
- soutenu son mémoire en première session ;
- obtenu 300 crédits ECTS.

L'admission se fait également sur dossier.

Les étudiant-e-s en alternance doivent par ailleurs veiller à ce que leur **contrat ne se prolonge pas au-delà du 30 septembre 2027**.

Candidature

Le dossier est à envoyer **par mail, au format PDF**, à la responsable pédagogique (lisa.bolz@sorbonne-universite.fr) et Catherine Jolis en copie (catherine.jolis@sorbonne-universite.fr). Il comprend une **lettre de motivation**, accompagnée d'un document qui dépend de la forme de validation envisagée (voir « Validation du DU ») :

- **projet de recherche-crédation** : description du projet (question posée et démarche envisagée) ;

- **mémoire de recherche** : présentation de la thématique et du plan de recherche (problématique, cadre théorique, hypothèses, corpus, méthodologie).

Date limite d'envoi : 15 novembre 2026 (sauf pour le Canada, dossier à rendre pour le 30 octobre 2026)

Critères de sélection

Les dossiers sont évalués selon les critères suivants :

- la pertinence de l'université choisie au regard du projet académique et professionnel ;
- la pertinence et la cohérence d'ensemble du projet ;
- sa faisabilité et la projection concrète dans l'année à l'étranger (budget, logement, etc.) ;
- la qualité de l'expression et de la présentation.

À dossiers équivalents, la priorité est donnée aux étudiant-e-s qui n'ont pas encore eu l'occasion de partir à l'étranger.

Validation du DU

Pour obtenir le DU, l'étudiant-e rend un travail de recherche, sous l'une des deux formes suivantes :

- un **projet de recherche-crétation** ;
- un **mémoire de recherche** (15 pages pour le DU1 ; 25 pages pour le DU2).

Date limite de rendu : 1er septembre 2028

Frais

- **Frais de DU** : 429 €, à régler entre juillet et fin septembre.
- **Frais de scolarité dans l'université d'accueil** : aucun.
- **Mutuelle étudiante** : recommandée.
- **Assurance rapatriement et couverture des frais médicaux** : fortement recommandées.

⚠ Les bourses et aides à la mobilité **ne s'appliquent pas** aux DU.

Démarches administratives

L'inscription administrative se fait auprès de Sorbonne Université, une fois l'année universitaire validée.

L'étudiant-e doit pour cela :

- disposer de l'attestation d'autorisation d'inscription en DU, délivrée par le service DU du CELSA ;
- remplir le dossier d'inscription en DU.

Stages pendant le DU

⚠ **Un seul stage** est autorisé par étudiant-e sur l'année universitaire.

Conditions générales

Le stage doit obligatoirement :

- durer **entre 3 et 6 mois** ;
- se terminer **avant le 31 août 2028**.

Il peut se dérouler à l'étranger ou en France. Un stage en France n'est toutefois possible **qu'après au moins six mois passés à l'étranger**.

Cas particulier du journalisme : le stage est limité à 3 mois et doit se dérouler dans un média étranger.

Procédure de demande de convention de stage

La demande de convention se déroule en trois étapes :

1. l'étudiant-e fait sa demande sur la plateforme **Filiz** ;
2. la responsable pédagogique des relations internationales valide les missions du stage ;
3. l'étudiant-e s'inscrit sur Fil d'Ariane, le service du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Calendrier

Date	Étape
6 octobre 2026, 13h	Réunion d'information au CELSA en salle 116
7 octobre 2026, 20h	Réunion d'information en visioconférence https://webinaire.sorbonne-universite.fr/rooms/I0d-quv-0le-m45/join
15 novembre 2026	Date limite d'envoi des dossiers de candidature (30 octobre pour le Canada)
1er décembre 2026	Notification des acceptations (13 novembre 2026 pour le Canada)

Contacts

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE Lisa Bolz lisa.bolz@sorbonne-universite.fr	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE Catherine Jolis Tél. : 01 46 43 76 02 catherine.jolis@sorbonne-universite.fr
--	--

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du CELSA : celsa.fr › [International](#) › [Partir étudier à l'étranger](#)